

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1015

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« sa »

les mots :

« la même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.